



Le rapport qui veut révolutionner le bac

ÉDUCATION

L'universitaire Pierre Mathiot remettra mercredi ses conclusions sur l'avenir du bac et du lycée. Voici ses propositions chocs

C'est une question de jours... Pierre Mathiot, l'ancien directeur de Sciences-Po Lille chargé de réfléchir sur l'avenir du baccalauréat et du lycée, s'appête à rendre sa copie. Son rapport sera rendu public mercredi. Pour réformer cette vénérable institution – créée en 1808! –, ce fondu de marathon a mené une centaine d'auditions et s'est rendu à Marseille, Lille et dans l'académie de Besançon.

Les derniers ministres de l'Éducation à s'être aventurés sur le terrain – François Fillon en 2005, Xavier Darcos en 2008 – ont dû reculer. Mais les mentalités évoluent : Une grande majorité de Français se dit désormais favorable à une réforme du bac. Le moment semble venu de toucher au totem.

Après la sortie du rapport, dont le JDD dévoile les principales propositions, Jean-Michel Blanquer devrait ouvrir quinze jours de concertation avec les syndicats, puis rendre ses arbitrages en mars. Des groupes de travail s'attelleront ensuite à la mise en œuvre. Objectif : un nouveau bac en 2021... et des changements au lycée bien avant.

Un bac renouvelé

En terminale : deux épreuves finales au printemps, deux autres en juin

Conformément à la promesse d'Emmanuel Macron, le rapport Mathiot préconise quatre épreuves finales en terminale (contre dix à quinze à l'heure actuelle!). Deux épreuves, portant sur les deux matières choisies en « majeures » par le lycéen, se dérouleraient au retour des vacances de Pâques. Ce qui permettrait d'intégrer leurs notes à Parcoursup (la plateforme d'admission postbac). Les deux autres épreuves – philosophie et grand oral – auraient lieu en juin. Pas de changement en revanche pour les épreuves finales de français.

toujours en fin de première. Le rapport propose que les quatre épreuves de terminale et le français comptent pour 60 % du bac.

Un grand oral de trente minutes

Cette épreuve peut faire penser au *colloquio* italien, un oral visant à tester les connaissances des élèves sur leur dernière année d'études. Mais il s'agirait plutôt de tester la capacité du candidat à présenter un projet interdisciplinaire, lié aux matières prises en majeure et mineure, mené (seul ou en groupe) durant l'année... et non sa culture générale. Le jury serait composé de trois personnes, dont l'une ne serait pas prof (pourquoi pas un membre de la réserve citoyenne?). L'oral durerait une demi-heure.

L'évaluation des autres matières : plusieurs pistes

Pour évaluer les disciplines qui ne feront plus l'objet d'une épreuve terminale, le rapport devrait évoquer plusieurs pistes : recours au contrôle continu, avec les notes des bulletins de première et de terminale (mais des syndicats ne manqueraient pas de dénoncer le risque de voir apparaître des « bacs maison » : le diplôme du lycée Henri-IV n'ayant plus la même valeur que celui de tel lycée en Seine-Saint-Denis). Ou des examens ponctuels (façon partiels), en fin de semestre. Les sujets proviendraient d'une base nationale ou académique. Les barèmes de notation seraient nationaux, les copies anonymes. Pierre Mathiot pourrait esquisser des scénarios mixant ces deux options (dans l'un d'eux, par exemple, le contrôle continu compterait pour 10 % du bac). Au ministre de l'Éducation d'arbitrer.

Fini les épreuves orales pour le rattrapage

L'an dernier, près de 96.000 lycéens dont la moyenne générale au bac se situait entre 8 et 10/20 ont repassé deux épreuves à l'oral pour décrocher le précieux sésame (69 % ont réussi). Le rapport proposera de remplacer ces épreuves orales par un examen du livret scolaire de l'élève tangent – première et terminale – par le jury du bac.

Un lycée modulaire

Disparition des filières L, S et ES

En première, le lycéen ne choisirait

plus une série (S, ES ou L), mais deux « majeures », deux « mineures » (plus une optionnelle), qui s'ajouteraient au tronc commun. La distinction voie générale/voie technologique, elle, serait maintenue, mais avec des passerelles (majeures partagées, cours en commun...). Concernant les majeures, les élèves de la voie générale auraient le choix entre une dizaine de combinaisons proposées au niveau national. Du type : maths-physique, maths-informatique, maths-sciences économiques et sociales, physique-chimie-SVT, sciences de l'ingénieur-physique-chimie, sciences économiques et sociales-histoire-géo, lettres-langues, lettres-arts et (en terminale) lettres-philo. Les lycéens des voies technologiques, eux, choisiraient entre six ou sept couples de majeures. Localement, les établissements pourraient proposer des combinaisons supplémentaires (notamment en mixant une majeure générale et une majeure technologique). Concernant les mineures, la palette et le nombre de matières varieraient selon les majeures choisies par le lycéen.

La deuxième langue vivante toujours dans le tronc commun

Le tronc commun serait composé des matières suivantes : EPS, histoire-géo, langue vivante 1, LV2, maths et français, en première ; puis EPS, histoire-géo, LV1, LV2, maths

et philo, en terminale. Le nombre d'heures consacrées au tronc commun serait plus important que celui des spécialités en première. Mais ce serait l'inverse en terminale.

Coloration en seconde, mais droit à l'erreur

En seconde, certaines matières deviendraient optionnelles au second trimestre (car l'année serait, dès la rentrée 2018, organisée en semestres) : par exemple, physique-chimie, SVT, sciences économiques et sociales. L'élève pourrait en sélectionner sans doute deux parmi quatre ou cinq possibilités, donnant ainsi une première coloration à son cursus, sans que cela détermine son orientation future. Il aurait ainsi la possibilité de changer une de ses deux majeures entre la première et la terminale, et de mineure entre deux semestres.

Des heures consacrées à l'orientation

En plus du tronc commun et des

spécialités, un troisième module, consacré à l'orientation postbac mais aussi à la méthodologie ou à la préparation au grand oral, serait dispensé aux élèves : au moins deux heures hebdomadaires en seconde et trois heures en première et terminale. Les lycéens devraient aussi suivre un cours de culture et de démarche scientifique – a priori en terminale – pour en finir avec les théories du complot qui tendent à prendre de l'ampleur. ●

MARIE QUENET



Les résultats du bac au lycée Carnot de Dijon en juillet 2015. KONRAD K./SIPA